

Ce que Berne donne d'une main... Il le reprend de l'autre.

Les contribuables bernois auront peut-être appris avec satisfaction que le canton a prévu une baisse des impôts cantonaux.

Vu son endettement abyssal, avec une dizaine de trains d'assainissement et d'économies, le canton de Berne cherche constamment à replâtrer ses finances en reportant des tâches et surtout des charges sur les communes. Cette baisse d'impôts ne va faire qu'amplifier ce phénomène.

L'Association des communes bernoises le soulignait dans son bulletin de novembre 2018 : *« Au cours de ces dernières années, les coûts liés à la répartition des charges ont augmenté, même massivement dans certains cas. Les communes ont toujours assumé leur part de ces surcroûts de dépenses et accepté les décisions politiques sur lesquelles ils se fondent. Lors de chaque transfert de tâches vers le canton, les communes ont accepté de renoncer en faveur du canton à la part correspondante de leurs recettes fiscales ou de participer au financement de charges résultant d'une nouvelle répartition des tâches (art. 29b LPFC). Après des années de partenariat et de respect des principes régissant la répartition des tâches, le canton retombe dans de vieilles ornières. »*

Soumises à une législation financière très stricte, les communes n'ont pas d'autres choix que de mener une politique d'austérité se traduisant par des économies drastiques souvent associées à une hausse de leur quotité. Et ceci sur l'autel de la compétitivité fiscale du canton de Berne !

Moutier n'échappe pas à la règle et se trouvera ainsi contraint aux mêmes mesures, incontournables dans le cadre bernois. La seule chance, pour la ville d'échapper à l'étouffement et pour une écrasante majorité de Prévôtois de bénéficier d'un réel allègement fiscal, est de rejoindre le canton du Jura.

D'aucuns acceptent de se faire saigner pour les beaux yeux des Bernois ? Nous pas !

Entente jurassienne Moutier (PSA, PDC, RPJ, PCSI, Rauraque)